



## CONSEIL PORTUAIRE d'ARES

**Réunion du mardi 28 novembre 2023**

La réunion du Conseil Portuaire d'Arès s'est tenue le mardi 28 novembre 2023 à 10h00 à l'hôtel de ville d'Arès sous la présidence de Monsieur Jean GALAND.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>PRESENTS</b>	Jean GALAND Xavier DANEY Laurent OLIVIER	Cédric PECQUEUX Brice SALES
<b>EXCUSE(E)S</b>	Jocelyne SARRAUTE Laurent RAMBLA	Loïc PASQUET
AUTRES PARTICIPANTS		
Cyril CLEMENT, Directeur du SMPBA Nicolas DELHOSTE – SMPBA Arnaud COMBES - SMPBA Thierry DAVID – SMPBA Matthieu CABAUSSEL – CRCAA Aurélie LECANU - SIBA Florian PAULIN – DDPP Thierry FAUCHIER - Ostréiculteur  <b><u>Excusé(e)s :</u></b>  Jean-François BOUDIGUE, Vice-Président du SMPBA Sabine JEANDENAND - SIBA Olivier LABAN - CRCAA Alize BOURGES – CRCAA Delphine CATHALA - DDTM Philippe SALVAGNAC - DDPP David LAMOUREOUS - CDPMEM33 Emmanuel MARTIN - UPNBA Franck MAZEAS - PNMBA		

Monsieur Xavier DANEY souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Portuaire et des invités.

M. Jean GALAND remercie les personnes présentes, leur souhaite la bienvenue, propose un tour de table de présentation puis annonce l'ordre du jour et laisse la parole à Monsieur Cyril CLEMENT.

M. Cyril CLEMENT remercie les personnes présentes, excuse les représentants n'ayant pu assister à cette réunion et commence la présentation de l'ordre du jour.

## **I. Le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d’Arcachon**

Ce premier point évoque les six années d’existence du SMPBA.

Reconnu comme l’entité en charge de la gestion portuaire, de la police portuaire, des travaux d’investissement et de l’entretien-maintenance sur 16 ports du Bassin d’Arcachon, son fonctionnement est désormais pérennisé avec des documents cadres (statuts, règlement intérieur, règlement de police, règlement de gestion, règlement sur bateaux patrimoniaux, formulaires...).

Il continue d’évoluer avec l’augmentation de ses périmètres, notamment sur la commune de La Teste de Buch avec le quartier du Lapin Blanc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et l’emprise jusqu’à la pointe de l’Aiguillon depuis le 7 juillet dernier.

Un point est fait sur les mouvements de personnel et les futurs recrutements, dans le cadre d’un ajustement d’organisation afin de faire face à cette évolution et aux projets à venir tel que l’instruction du projet final du port à sec. Le nouvel organigramme est d’ailleurs présenté à l’assemblée.

Il est ensuite fait part des chiffres représentatifs du fonctionnement général du SMPBA, en termes d’occupation de domanialité, de police portuaire, de communication et de réunions de travail collaboratives avec les différentes entités partenaires.

En 2023, 5 attributions de places au port ont été réalisées, sur 60 personnes inscrites sur liste d’attente pour les ports d’Arès, la plus ancienne datant de 2017.

Il est annoncé que la consultation pour la sécurité des ports sur la période des fêtes de fin d’année est en cours de notification. En lien avec les services de gendarmerie et de l’état, de manière accrue suite aux derniers événements survenus sur le Nord Bassin, le SMPBA assure la sécurité de certains ports depuis cinq ans, situés au Sud Bassin comme le port de Rocher à La Teste de Buch, ainsi qu’à Andernos-les-Bains et Arès.

Les demandes de renouvellement plan d’eau et corps-morts sont en cours, avec pour date limite de dépôt des dossiers le 15 décembre 2023. Ces démarches se font désormais de manière dématérialisée sur le portail Alizée.

Le visuel des stickers 2024 est présenté à l’assemblée, ils seront envoyés par voie postale au domicile des usagers. Même si cela n’apporte pas énormément de plus-value sur la gestion du plan d’eau, ils apportent une reconnaissance identitaire appréciée des usagers et lors des intempéries.

Il est constaté cette année une forte augmentation des demandes de manifestation sur l’ensemble des ports, 115 à l’échelle du bassin dont 2 arrêtés et un courrier d’autorisation à Arès, essentiellement en période estivale.

Au regard de la non utilisation de certaines AOT, le Syndicat Mixte procède actuellement à une vague de sollicitations auprès de certains propriétaires de bateaux ou titulaires d’AOT Terrestres afin de confirmer l’utilisation des places et des cabanes.

## **II. Budget 2023 en cours**

Une présentation du budget de fonctionnement et d’investissement est faite à l’assemblée avec une attention particulière sur les montants engagés en matière d’entretien-maintenance et d’investissement. En effet, le pourcentage de 99% du budget engagé montre que le Syndicat Mixte est dans une politique opérationnelle et que l’ensemble des ressources financières est utilisé.

Le Syndicat Mixte poursuit toujours ses recherches de subventions auprès de différents organismes et administrations (Europe, région, Agence de l’eau, démarche « Port d’Avenir », etc...) pour la réalisation des projets envisagés comme la déstructuration et renaturation du site « CODIMER », la mise en place de corps-morts innovants, la construction et l’aménagement de quais, la sécurisation et modernisation de l’allée des ostréiculteurs à La Teste de Buch, ...

### **III. Tarification 2023 et 2024**

Après en avoir évoqué les grandes lignes, M. Cyril CLEMENT présente les différentes redevances perçues en 2023 à l'échelle de tout le périmètre puis plus particulièrement concernant le port d'Arès.

Le nombre d'AOT attribuées en 2023 sur Arès est de 268 pour le plan d'eau, 18 sur liste d'attente et 48 AOT terrestres, représentant un montant total des redevances perçues de 185 k€.

Hormis les 5% d'augmentation, liés à celle du coût de la vie, les principales propositions de modifications de la tarification 2024 sont présentées aux membres du Conseil Portuaire, dont notamment:

- Pas d'augmentation pour les passages au mouillage.
- La différenciation entre les AOT terrestres par rapport à l'utilisation professionnelle (AECM) ou pour agrément (retraités, associations, particuliers ...).
- La facturation pour l'installation de réseaux dans les cabanes passerait de 30% à 50% du coût des travaux.
- La facturation du coût de nettoyage d'une AOT en cas de défaillance du titulaire. Mesure approuvée tant par le CRCAA que la DDPP, pour des raisons sécuritaires, sanitaires et le bien être des professionnels.
- Le projet de facturation pour l'accès aux cales de mise à l'eau par des usagers non titulaire d'une AOT ou non-inscrits sur liste d'attente.
- La refacturation des taxes foncières pour les entreprises commerciales.
- ...

La facturation proposée des accès aux cales de mises à l'eau ou aux parkings de remorques ne pourra être mise en place qu'après la réalisation des infrastructures afférentes.

Après avoir été présentée lors des conseils portuaires des six communes, cette tarification sera soumise au vote du Conseil Syndical le 12 décembre 2023.

### **IV. Travaux**

Les travaux terminés réalisés par le Syndicat Mixte :

Pour l'entretien et la maintenance, 9 demandes ont été recensées pour un coût de 51 K€, 5 sont actuellement terminées et 4 sont toujours en cours, dont notamment des interventions sur les couvertures de plusieurs cabanes.

Les travaux à venir :

L'enfouissement des réseaux et l'aménagement du cheminement de la voirie Est sont programmés en 2024, avec en parallèle le remplacement du mobilier urbain, l'aménagement du cheminement, pour un montant estimé à 125 k€. Des réunions sont à venir avec l'ensemble des intervenants.

### **V. Dragage**

Conformément à la convention de partenariat entre le SIBA et le SMPBA, le dragage du port d'Arès est programmé en 2024/2025, prévision essentiellement liée à la vitesse de valorisation des sédiments actuellement présents sur l'Unité de Gestion des Sédiments.

Monsieur DANÉY attire l'attention sur la priorité de l'usage de l'UGS d'Arès pour les sédiments arésiens, au regard du dragage du trou de tracasse. Il est rappelé que ce dragage avait pu être réalisé en une seule phase et que ceci doit permettre de tenir les délais pour le dragage du port d'Arès.

Il est en revanche évoqué le fait de remettre l'écluse en fonctionnement pour d'éventuelles chasses d'eau mécaniques.

## **VI. Questions diverses**

- Le SMPBA reste toujours disponible si une étude s'avérait nécessaire pour une zone de réception des déchets coquilliers. Cependant, il est constaté que le fonctionnement actuel donne satisfaction. Il est toutefois soulevé un souci de présence de Déchets Industriels Banals (DIB).
- Une réflexion semble nécessaire sur le positionnement d'un éventuel ponton d'accueil à l'entrée du port, afin que ce dernier ne vienne nuire à la vue du bassin depuis la raquette de retournement. Il aurait une capacité d'une dizaine de places avec accès pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), accès également envisagé sur le port.
- La question sur l'état des infrastructures de la maline de l'ASCOA est abordée et a été remontée auprès des services de la Sous-Préfecture. Ce dossier risque de revenir rapidement à l'ordre du jour. Le SMPBA était toutefois intervenu en 2021 pour le remplacement de la clôture.  
Monsieur Xavier DANEY regrette que les professionnels ne puissent être plus nombreux à cette séance, car il souhaite que le dossier de la maline avance vite.

### **Calendrier**

Le prochain Conseil Syndical du SMPBA se déroulera le 12 décembre après-midi, à La Teste de Buch.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean GALAND et M. Xavier DANEY remercient l'ensemble des participants pour la qualité des échanges, la séance est levée à 11h20.

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports du Bassin d'Arcachon

Jean GALAND

